



Trèbes.

N° 38/2024

Envoyé en préfecture le 07/10/2024
Reçu en préfecture le 07/10/2024
Publié le 07/10/2024
ID : 011-211103973-20240930-38_24-DE

FOLIO 293

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 30 SEPTEMBRE, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoints.

MMES. MM. PIÉDRA. CASTANS. DIEDRICH. GRAVES. QUESNEL. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. NICOLAÏ. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME GARINO
MME JOURDA
M. DE PRADO

PROCURATIONS :

MME GARINO à M. OLLAGNIER
MME JOURDA à M. LE MAIRE
M. DE PRADO à Mme GALY

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Approbation d'une convention de financement relative au projet de rénovation énergétique de l'école élémentaires des Floralties

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de rénovation énergétique de l'école élémentaire des Floralties, pour un montant de 246 133,33 € ;

VU le projet de convention de financement relative audit projet, proposé par le Département de l'Aude pour permettre sa contribution à hauteur de 48 000 € ;

